

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 188

présenté par
M. Breton et M. Reiss

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »,

la date :

« 15 février 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'article premier.